
Pakistan Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2024

Résumé exécutif

Le thon et les poissons apparentés sont l'une des composantes des ressources pélagiques. Au Pakistan, la pêche au thon capture principalement des espèces néritiques et océaniques. La flotte de pêche au thon comprend environ 709 bateaux filet maillant. La production totale de thons et d'espèces apparentées, y compris les thons néritiques et océaniques, les istiophoridés et les poissons seers, au cours de l'année 2023, était de 47 715 m3. tonnes.

Aucun cas d'interaction avec des oiseaux de mer n'a été signalé à bord des bateaux de pêche au thon. Les tortues de mer, les mammifères marins et les requins baleines sont protégés au Pakistan par diverses législations nationales et provinciales sur la pêche et la faune. Les données sur la production de thon sont collectées par les départements provinciaux des pêches des provinces maritimes du Sind et du Baloutchistan et compilées par le Département des pêches maritimes du gouvernement du Pakistan, ministère des Affaires maritimes.

Thon et ressources apparentées appelées grandes ressources pélagiques. Les ressources en grands pélagiques ont contribué à hauteur de 44 360 tonnes. La majeure partie des débarquements concernait les thons (61,35 %), suivis des poissons-serres (0,08 %), des coryphènes (9,17 %) et des istiophoridés (25,77 %). Parmi les thons, l'albacore dominait avec 20,19%, suivi de la frégate (33,37%), du Tuna Nei (18,38%), du mignon (18,25%), du kawakawa (0,06%) et du listao (0,03%). Il y a eu également quelques débarquements de bonitou et de bonite rayée.

En outre, la température de la surface de la mer était extrêmement élevée d'août à octobre (peut-être une vague de chaleur océanique) dans la majeure partie de la mer d'Oman, ce qui a entraîné de faibles captures de thon. Par conséquent, seuls quelques thoniers sont restés en activité pendant cette période. La prolifération sans précédent de méduses de *Crambionella orsini* en septembre et décembre (et même au-delà en 2021) a contraint les pêcheurs à arrêter leurs opérations de pêche pendant cette période en raison d'un enchevêtrement excessif et d'un étouffement des filets de pêche.

Des progrès significatifs ont été réalisés au cours des années 2016-2018, pour la conservation des espèces accessoires, notamment la promulgation de législations sur la pêche par les deux provinces du Sind et du Baloutchistan. Ces législations interdisaient la capture de tortues, de cétacés (baleines et dauphins), de requin baleine, de requin soyeux, de requin océanique, de requin renard, de requins marteaux, de toutes les espèces de poissons-scie de la famille des *Pristidae*, de toutes les espèces de guitares et de poissons-coins de la famille des *Rhinidae*, des *Rhinobatidae*. ou *Rhynchobatodae*. Pour surveiller les activités des thoniers locaux, il est rendu obligatoire d'avoir un VMS sur tout navire de pêche de plus de 15 mètres (de longueur hors tout). La contravention à cette réglementation est passible d'une amende et d'une peine d'emprisonnement.